

# QUOI DE NEUF À LA COP 23 ?



Photo de mobilisation à Bonn,  
2017 (Spielvogel CC BY-SA 3.0)

Hélène Capocci\*

Décembre 2017

\*Permanente au Secteur politique d'Entraide et Fraternité

Avec le soutien de



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Deux ans après l'illustre CoP21 à Paris, la 23e Conférence des Parties sur le climat se clôture à Bonn avec «un goût de trop peu». Au regard du contexte global qui ne cesse de réclamer toujours plus fort des engagements à la hauteur des bouleversements en cours, faisons le point sur les enjeux de ces négociations et sur leurs résultats.

## › Réchauffement du climat : une actualité brûlante

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses catastrophes naturelles dont la multiplication et la croissante intensité sont dues au réchauffement du climat : ouragans Harvey aux USA, mais aussi Irma et Maria qui ont touché les Caraïbes ; incendies dus à la sécheresse dans le sud de l'Europe ; éboulement de terrain en Suisse ; tremblements de terre au Mexique, Italie, Iran, Irak et Philippines ; pluies torrentielles en Guinée ; coulées de boue destructrices en Sierra Leone ; sans oublier les inondations en Inde, au Népal et au Bangladesh mais aussi en Toscane. Tous ces événements ont causé la mort de milliers de personnes. Il n'est plus question aujourd'hui de penser le réchauffement climatique comme un spectre lointain et hypothétique : ses conséquences dévastatrices sont désormais bien réelles dans chaque région du monde.

Parallèlement, **15 000 scientifiques issus de 184 pays** ont récemment tiré une nouvelle sonnette d'alarme pour une action politique urgente face à la dégradation de la planète (atteintes aux ressources naturelles, biodiversité et climat). La première mise en garde du corps scientifique vis-à-vis de ces questions date de 1992 : quelque 1700 scientifiques ont adressé un «avertissement à l'humanité». Un bien plus large front du monde scientifique se positionne aujourd'hui de façon claire et sans équivoque pour réclamer une impérative et ambitieuse action mondiale contre le réchauffement climatique. Les négociations politiques à Bonn ont-elles été à la hauteur ?

## › La CoP 23 : une étape entre la clarification des engagements de Paris et l'évaluation des plans nationaux «climat»

En 2017, c'est la première fois qu'un État insulaire préside les négociations climatiques. Ce sont les **Îles Fidji** qui sont au gouvernail pour diriger les discussions durant deux semaines (06-17 novembre), mais c'est à la ville de Bonn qu'il revient d'accueillir les participants, pour des questions logistiques. Le fait que la présidence soit assurée par les Îles Fidji - leader de l'Alliance des petits pays insulaires - appelle à accorder une priorité à la situation critique de ces pays surexposés aux effets du réchauffement du climat. En effet, la montée des eaux provoque la salinisation des sols et des nappes phréatiques, entraînant des problèmes d'accès à l'eau douce et l'impossibilité de cultiver sur certaines zones. Cette situation pousse déjà une partie de la population à s'exiler, avec pour conséquence une augmentation du nombre de déplacés climatiques<sup>1</sup>.

Les grands objectifs de la CoP23 étaient, d'une part, de **préciser les engagements pris à Paris en 2015** pour maintenir le réchauffement climatique en dessous des 2° d'ici 2100 et la mise en œuvre de ceux-ci, et d'autre part, de **préparer l'évaluation des plans nationaux «climat» prévue lors de la CoP24** qui aura lieu en Pologne

<sup>1</sup> Pour l'année 2015, le IDMC (Internal displacement monitoring centre) affirme que des phénomènes climatiques extrêmes sont à l'origine du déplacement de 18,9 millions de personnes. L'ONU prévoit 250 millions de réfugiés climatique d'ici 2050. Pour plus d'infos, consulter l'article «Réfugiés climatiques, la crise du siècle», 15 novembre 2016, disponible sur : <https://humanite.fr/refugies-climatiques-la-crise-du-siecle-626101>

en 2018. Il s'agissait donc d'une sorte de «CoP étape», qui n'en restait pas moins importante.



Les principaux points de l'Accord de Paris à clarifier :

#### • Les règles d'application du financement de la lutte contre le réchauffement climatique

En 2015, il avait été convenu que les pays industrialisés devraient verser **100 milliards de dollars** par an aux pays en développement (PED) d'ici à 2020. Cette décision se justifiait par le fait que le réchauffement climatique a été provoqué par l'industrialisation impulsée par les pays occidentaux qui a permis à ces derniers de s'enrichir, mais dont les conséquences néfastes touchent en priorité les pays les plus vulnérables.

L'aide financière est orientée vers un double objectif : premièrement, l'**atténuation du réchauffement climatique** par les PED via la promotion d'un recours limité aux énergies fossiles ; et deuxièmement, la mise en place de mesures d'**adaptation aux changements climatiques** afin de vivre le mieux possible avec les conséquences du réchauffement du climat. Jusqu'à présent, les fonds mobilisés restent insuffisants<sup>2</sup> et sont principalement dirigés vers l'objectif d'atténuation, négligeant l'aspect d'adaptation. La CoP23 n'a malheureusement pas vu naître un accord vis-à-vis de ces manquements, ni concernant la répartition des contributions. De plus, le retrait des USA des négociations climatiques à partir de 2020 ajoute une difficulté supplémentaire à la tâche de rassembler la somme promise.

#### • Les engagements envers les pertes et dommages

Après vingt années de négociations climatiques, la CoP21 avait enfin reconnu le besoin de réparation envers les populations victimes de «pertes et de dommages» dus directement à des événements climatiques extrêmes<sup>3</sup>. Alors qu'il était question, lors de la CoP23 de trouver un accord concernant l'élaboration d'une sorte de «mécanisme d'assurance internationale» pour les personnes affectées, le terrain d'entente atteint est la mise en place d'un dialogue d'experts pour prospecter les possibilités. À défaut d'être rapides, les avancées sont néanmoins en cours.

#### Mode de vérification des engagements nationaux

Chaque pays signataire de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a le devoir d'élaborer un plan national «climat» où il détaille notamment les actions nationales à entreprendre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). La CoP23 devait clarifier les mesures d'application à partir de 2020, reprises dans l'Accord de Paris et éventuellement revoir les ambitions nationales à la hausse. En effet, les engagements nationaux pris à Paris sont insuffisants au vu de l'objectif fixé (augmentation de la température globale de 2° maximum). Actuellement, les engagements annoncés ne feraient baisser les émissions qu'à hauteur d'un tiers de l'objectif total de réduction.

À Bonn, des discussions ont eu lieu en vue de préparer l'évaluation de ces plans nationaux lors de la CoP24 (notamment en termes de comptabilité des réductions des émissions, de transparence, etc.), mais aucune décision n'a été prise.

<sup>2</sup> Pour donner une idée de comparaison, les ravages provoqués par l'ouragan Irma qui a touché les USA sont estimés à un coût de 300 milliards de dollars pour cette seule catastrophe naturelle. Voir l'article du CNCD : « Climat : les enjeux de la CoP de l'urgence », disponible sur <https://cncd.be/Climat-les-enjeux-de-la-COP-de-l>

<sup>3</sup> Voir l'analyse de Maxime Caudron, « CoP21 : un bilan mitigé », avril 2016, disponible sur [https://www.entraide.be/IMG/pdf/bilan\\_cop\\_21\\_version\\_web.pdf](https://www.entraide.be/IMG/pdf/bilan_cop_21_version_web.pdf)



La Belgique prévoit de rendre son plan national « climat-énergie » en 2018. Espérons que cette fois, nos représentants se rendront aux négociations climatiques en ayant préparé leurs devoirs. Rappelons que la Belgique avait participé à la CoP21 sans accord climatique intrabelge. Cette négligence lui avait valu de recevoir le « Prix fossile », autrement dit le Prix de la honte.

## ► CoP23: des nouveautés stimulantes

Alors que les éléments énoncés ci-dessus peuvent laisser croire à un statisme inquiétant, signalons également des nouvelles encourageantes qui ont émergé lors de cette 23<sup>e</sup> conférence climatique.

### • Mise en place du « dialogue de Talanoa »

Le constat que les engagements nationaux décrits dans l'Accord de Paris sont bien insuffisants pour atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement global sous 2° est aujourd'hui communément admis. En prenant en compte tous les efforts cumulés des 195 États membres des Nations Unies, les estimations prévoient une augmentation de 3,4° d'ici 2100. Afin de faire le point sur les engagements de réduction d'émission de GES des uns et des autres, de même que pour revoir les ambitions climatiques à la hausse, un « dialogue de facilitation », appelé le « dialogue de Talanoa<sup>4</sup> », a été mis en place. À la fois technique et politique, celui-ci débutera dès janvier 2018 et aura cours jusqu'à la fin de l'année. Devant l'urgence toujours plus grande de la baisse mondiale drastique d'émissions de GES, ce processus - qui sort quelque peu des lignes de conduite habituelles de l'ONU - suscite l'espoir. Espérons donc que ces discussions, qui auront lieu dans les interstices des CoP, soient plus percutantes et qu'elles puissent

accélérer le rythme traînant et lancinant des Conférences climatiques officielles.

### • Création d'une plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones

La CoP23 a mis en place une plateforme pour donner un espace d'expression aux communautés locales et aux peuples indigènes. Cette démarche est un premier pas pour la reconnaissance et le respect des peuples autochtones - 300 millions de personnes à travers le monde - dont le mode de vie dépend directement de la nature. Ces peuples sont par conséquent détenteurs de riches savoirs et connaissances sur leur environnement, qui s'avèrent précieux lors de discussions sur la préservation de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques, la reconstruction de la biodiversité, etc. De plus, ces communautés sont concernées au premier plan par les bouleversements provoqués par le réchauffement du climat. Nous pouvons nous réjouir de la création d'une telle plateforme. Espérons que sa mise en œuvre soit rapidement effective et que, par la suite, les recommandations qui en émanent soient prises en compte.

### • Élaboration d'un Plan d'action Genre



Lors de la CoP20 à Lima en 2014, un programme de travail spécifique prenant en compte la dimension du genre avait été élaboré car il avait été reconnu que les effets des changements climatiques n'étaient - eux non plus - pas neutres en termes de genre. En effet, le GIEC affirme que les effets des changements climatiques touchent en priorité celles et ceux

<sup>4</sup> Ce mot est tiré du vocabulaire fidgien : tala veut dire « raconter » et noa signifie « librement ». Cela suggère donc que le dialogue de Talanoa soit un espace pour parler de façon vraie et honnête. Le communiqué des Nations Unies annonce le processus de dialogue comme « inclusif, participatif et transparent ».

qui se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité. Or, parmi les 900 millions de personnes vivant aujourd'hui dans la pauvreté, la majorité sont des femmes. L'ONU explique la vulnérabilité des femmes par rapport aux changements climatiques par le fait qu' « *elles ne peuvent disposer pleinement et librement des biens et des services environnementaux; elles participent très peu à la prise de décision et sont exclues des projets de gestion de l'environnement. Elles sont donc moins aptes à faire face aux changements climatiques* »<sup>5</sup>. Lors de la CoP23, les Parties se sont accordées sur un Plan d'action Genre afin de favoriser l'adoption d'une perspective « genrée » dans toutes les mesures et interventions menées pour lutter contre les changements climatiques. On constate donc une volonté de poursuivre les efforts pour tenter de répondre de façon adéquate aux inégalités des sexes dans l'action contre le réchauffement du climat.

#### • Création d'un groupe de travail sur la sécurité alimentaire

Cela fait six années que la demande de création d'un groupe de travail faisant le lien entre agriculture et climat est en tête des revendications de nombreuses organisations qui se mobilisent pour une justice climatique. Lors de la CoP23, cette demande urgente a enfin été écoutée. Un groupe de travail sur la sécurité alimentaire a été formé avec un mandat de trois ans. Les parties et observateurs sont invités à soumettre leur avis sur le programme de travail du groupe pour mars 2018. Celui-ci a plusieurs objectifs :

- **Réduire les émissions de GES du secteur agricole.** Actuellement, l'agriculture est responsable de 24% des émissions mondiales de GES<sup>6</sup>. Parmi cet ensemble, 11% sont à attribuer à l'agriculture en tant que telle, avec comme principales activités émettrices : l'usage d'intrants azotés (N<sub>2</sub>O), mais aussi l'élevage et la riziculture, grands producteurs de méthane (CH<sub>4</sub>)<sup>7</sup>.

Ensuite, 10% supplémentaires proviennent du changement dans l'usage des terres, c'est-à-dire principalement de la déforestation. Le fait de supprimer des forêts supprime aussi logiquement l'absorption du gaz carbonique effectuée par les arbres. Ces émissions de CO<sub>2</sub> augmentent alors la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère. Les 3% restants sont principalement dus à des incendies de tourbières ou de forêts. Face à ces chiffres, il apparaît nécessaire d'envisager un plan de transition vers un modèle agricole peu demandeur d'engrais où la place laissée à l'élevage serait elle aussi revue. En effet, il est frappant de découvrir que l'industrie de la viande et du lait font partie du top 5 des secteurs qui produisent le plus de gaz à effet de serre dans le monde<sup>8</sup>.

- Planifier une **transition de l'agriculture vers un modèle de production durable et résilient**. Il s'agit en fait de prendre des mesures « d'adaptation » aux changements climatiques spécifiquement pour le secteur agricole. Cela se traduit par la recherche d'une agriculture qui réclame peu ou pas d'engrais chimiques, qui résiste le mieux possible aux aléas climatiques et aux espèces « nuisibles » (insectes, rongeurs, etc.), mais qui soit capable de produire un rendement considérable. Pour beaucoup, la solution est claire. L'agroécologie est le système le plus à même de répondre à ces multiples exigences<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> <https://unchronicle.un.org/fr/article/le-femmes-dans-le-contexte-des-changements-climatiques>

<sup>6</sup> Voir le site de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) : <http://www.inra.fr/Grand-public/Rechauffement-climatique/Toutes-les-actualites/Agriculture-et-changement-climatique-des-solutions>

<sup>7</sup> Le méthane est un puissant gaz à effet de serre qui est le résultat de la décomposition de la matière organique par des bactéries dans un environnement sans oxygène. Alors que 80 millions de tonnes de méthane/an sont produites par l'élevage, la riziculture en produirait environ 60 millions de tonnes, c'est-à-dire 20 à 40% des émissions totales. Pour plus d'informations, voir le site de l'Institut de recherche pour le développement : <https://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/92-reduire-l-emission-de-methane-par-les-rizieres>

<sup>8</sup> <http://www.cidse.org/articles/climate-justice/agroecology-and-sustainable-lifestyles-at-cop23.html>

<sup>9</sup> Afin d'explorer ces questions, la FAO a organisé un Symposium en septembre 2014 autour du thème « Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition ». Pour consulter le compte-rendu, voir : <http://www.fao.org/3/a-i4729f.pdf>

- **Assurer la sécurité alimentaire.** Au cas où le doute persistait encore, le dernier rapport du GIEC (2014) affirme que les changements climatiques ont un impact sur l'agriculture à travers le monde. Le rendement du blé a baissé de 5% entre 1980 et 2010, celui du riz, d'1% chaque décennie depuis 1980. Les grandes cultures céréalières (blé, maïs, riz, ...) seraient pointées comme des cultures sensibles au réchauffement du climat, ainsi que la viticulture (particulièrement affectée par le manque ou le trop plein d'eau) et l'élevage (en cas de fortes chaleurs, on constate une baisse de la production laitière et une surmortalité dans l'élevage de volailles par exemple)<sup>10</sup>. Trouver les moyens d'assurer une sécurité alimentaire mondiale dans un contexte général de baisse de productivité et de croissance démographique est donc un sujet qui mérite d'être placé en priorité.
- **Améliorer la gestion des terres.** Considérer le secteur des terres est prioritaire pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> car les terres et les forêts peuvent jouer le rôle de « pompes à carbone ». En effet, elles permettent d'une part de stocker le CO<sub>2</sub> mais aussi de compenser - du moins en partie - les GES émis par d'autres secteurs (industrie, transport, habitat, etc.). Selon le gouvernement français, « *le secteur des terres peut jouer un rôle majeur et pourrait contribuer de 20 à 60 % au potentiel d'atténuation des émissions de GES d'ici 2030* »<sup>11</sup>. La production de matériaux, d'énergie renouvelable et le mode de production agricole sont donc à repenser en fonction d'une attribution réfléchie des terres. En parallèle, la déforestation et la course à l'urbanisation sont à freiner dans cette optique également.

#### Les revendications de la « Plateforme justice climatique-Belgique » au sujet de l'agriculture

- Adopter un programme de travail sur l'agriculture et la sécurité alimentaire à Bonn afin que les mesures climatiques liées au secteur agricole, grand émetteur de gaz à effet de serre, renforcent les droits humains et l'environnement (priorités à l'arrêt du déboisement, aux réductions de CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O, à l'adaptation, aux pratiques agroécologiques et à la souveraineté alimentaire) ;
- Promouvoir des systèmes alimentaires durables qui garantissent les fonctions nutritionnelles, sociales et économiques locales de l'agriculture plutôt qu'une vision mercantiliste et spéculative de l'agriculture qui contribue fortement au changement climatique (25% des émissions de GES), nivelle par le bas la qualité nutritionnelle des aliments et déstructure les économies agricoles locales (50% des victimes de la faim sont des paysans) ;
- Promouvoir l'agroécologie, plutôt que des programmes d'agriculture dite « intelligente face au climat » (*Climate Smart Agriculture*) qui, sous le prétexte d'une intensification soutenable de la production et sous couvert de quelques pratiques écologiques, favorise des modèles de production très problématiques sur le plan social et environnemental.

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> <http://agriculture.gouv.fr/lagriculture-et-les-forets-au-coeur-de-la-cop23>

## › Brève actualité « climat » en Belgique

Récemment, différentes avancées ont vu le jour en Belgique concernant les efforts à fournir pour le climat. Premièrement, saluons le fait que les objectifs de réduction de GES pour 2020 (-15% d'émissions par rapport à 2005) semblent avoir été atteints. Toutefois, l'enthousiasme provoqué par cette bonne nouvelle peut être tempéré par le fait que les émissions belges sont à nouveau en augmentation en 2017, après deux années de baisse consécutives<sup>12</sup>. De plus, il n'est pas temps de relâcher les efforts puisque les objectifs pour 2030 sont d'une autre envergure : - 35% des émissions par rapport à 2005, dont la répartition des charges entre Régions et Fédéral n'a pas encore été réalisée. L'objectif à l'horizon 2050 est une réduction des émissions de GES de 80 à 95%. Faisant écho à cette ambition, une résolution qui envisage 100% d'énergie renouvelable en 2050 en Wallonie a été déposée au Parlement wallon en septembre dernier. Votée en Commission, cette résolution est actuellement en attente d'adoption par le Parlement.

Autre nouvelle encourageante: le dialogue interparlementaire sur le climat – qui rassemble tous les parlements des entités fédérales et fédérées du pays – s'est accordé sur une première déclaration commune, adoptée le 13 novembre 2017. Celle-ci développe une vision commune à l'horizon 2030 et 2050 et aborde différents secteurs (agriculture, mobilité, bâtiments, production d'énergie, etc.)<sup>13</sup> afin de guider au mieux la « gouvernance climatique intrabelge ».

On déplore cependant que la Belgique n'ait pas encore scellé son pacte énergétique, en discussion depuis 2014. Fédéral et Régions se renvoient la balle quant aux compétences et aux objectifs à atteindre, sans trouver d'accord jusqu'à présent. Un autre dossier urgent en cours est le Plan

national « climat-énergie », à présenter à l'Europe. Celui-ci devrait être prêt pour la fin de l'année 2018... Affaires à suivre !

## › Conclusion

On remarque que la CoP23 a été l'occasion de renforcer l'attention accordée aux populations fragilisées face au réchauffement climatique: pays insulaires, peuples autochtones, femmes, ce qui témoigne d'une volonté de développer une vision inclusive de la lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, les avancées de substance sur les objectifs fixés pour cette 23<sup>e</sup> Conférence des Parties manquent cruellement. Les questions relatives au financement des 100 milliards de dollars pour les pays en développement, au mécanisme de pertes et dommages pour les victimes directes des événements climatiques extrêmes et à la hausse conséquente des engagements nationaux n'ont à l'évidence pas reçu l'attention qu'elles requéraient. Espérons que le dialogue de Talanoa, qui débutera dès janvier 2018, puisse compenser ces lacunes afin que la CoP24 soit en mesure de progresser comme prévu. En attendant, les évolutions du climat, elles, n'attendent pas... ■ **H.C.**

<sup>12</sup> <http://www.lesoir.be/113179/article/2017-09-09/nouvelle-hausse-des-emissions-de-gaz-effet-de-serre-en-belgique>

<sup>13</sup> <http://www.climat.be/fr-be/news/2017/la-declaration-commune-du-dialogue-interparlementaire-sur-le-climat-est-une-premiere/> voir aussi l'article du CNCD : <https://cncd.be/--5819->